

DEMANDE D'AUTORISATION DE SÉJOUR CONFORME À L'ARTICLE 61/15 DE LA LOI DU 15/12/1980 : 1RE DEMANDE

ARTICLE 110 1° SEXIES – 2° SEXIES DE L'AR : COORDONNÉES DES PARTIS IMPLIQUES

COORDONNÉES DU MENA :

Nom et prénom:

Lieu et date de naissance :

Nationalité:

Adresse:

Numéro de référence OE:

COORDONNÉES DU TUTEUR :

Nom, Prénom:

Numéro de téléphone ou de GSM:

Fax:

E-mail:

Domicile élu:

AUTRES INTERVENANTS:

- Avocat (Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, fax, e-mail)
- Famille d'accueil:
- Centre d'hébergement:
- Service de placement familial:
- SAJ:
- SPJ:
- Autres:

ARTICLE 110 3°SEXIES DE L'AR : PREUVES DE L'IDENTITÉ DU MENA

- Passeport ou titre de voyage équivalent:
- Situation administrative du MENA (titre de séjour, validité du titre de séjour, autres documents d'identité éventuellement obtenus dans d'autres pays européens ou pays tiers) :
- Démarches conformes à l'article 110 decies de l'AR entamées afin d'obtenir un titre d'identité :

ARTICLE 110 4°SEXIES DE L'AR : ÉLÉMENTS INVOQUÉES DANS LA DEMANDE¹ :

DESCRIPTION DE LA CONDITION DE VIE DU MENA AVANT L'ÉMIGRATION / AU PAYS D'ORIGINE

- Bien-être et sécurité
- Situation familiale
- Accueil/ Logement
- Scolarité
- Santé

MOTIF DE LA PRESENCE DU MENA EN BELGIQUE.

- Quand et pourquoi le MENA est venu en Belgique
- Organisation du voyage/Avec qui il/elle est venu/e

BEST INTERESTS ELEMENTS – LA SITUATION ACTUELLE DU MENA

- Situation actuelle d'accueil
- Situation actuelle des parents/famille
- Contact entre le tuteur et les parents/la famille
- Contact entre le MENA et ses parents/sa famille (maintien ou restauration des relations)
- Point de vue des parents / famille/ accueillants en Belgique
- Point de vue du MENA
- Protection et sécurité de l'enfant en Belgique
- Vulnérabilités
- Scolarité
- Santé physique et mentale

¹ Situation actuelle par rapport au travail de recherche, remplir au fur à mesure

ARTICLE 110 5 ET 6°SEXIES DE L'AR : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR L'AUDITION

- Adresse de la convocation à l'audition :
- Nécessité d'un interprète :
- Langue demandée :
- Nécessité de la présence d'une autre personne :

ARTICLE 110 7° SEXIES DE L'AR : DÉMARCHES EFFECTUÉES DANS LE PAYS D'ORIGINE ET/OU DE RÉSIDENCE AUPRÈS DES MEMBRES DE LA FAMILLE OU DE L'ENTOURAGE ET RÉSULTATS OBTENUS

ANNEXES :

Listez ici toutes les annexes que vous joignez à la demande (par exemple copie du passeport, copie du rapport social, copie attestation fréquentation scolaire...)